



POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

# L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

**PRIX DES ABONNEMENTS :**

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.  
Six mois, — . . . 10 » — 13 »  
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

**Gare de Saumur (Service d'été, 14 mai).**

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.**

3 heures 13 minutes du matin, Poste.  
9 — 04 — — Omnibus.  
2 — 21 — — soir, Omnibus.  
4 — 13 — — Express.  
7 — 13 — — Omnibus.  
Le train des samedis part d'Angers à 5 h. 20 m. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 41 m.

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.**

3 heures 25 minutes du matin, Mixte (prix réduit).  
7 — 55 — — Omnibus-Mixte.  
9 — 50 — — Express.  
11 — 56 — — Omnibus-Mixte.  
5 — 52 — — soir, Omnibus.  
9 — 59 — — Poste.

**PRIX DES INSERTIONS :**

Dans les annonces . . . . . 30 c. la ligne.  
Dans les réclames . . . . . 30 —  
Dans les faits divers . . . . . 50 —  
Dans toute autre partie du journal. 75 —

**ON S'ABONNE A SAUMUR,**

Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAYAUD et MILON, libraires. Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C<sup>ie</sup>, place de la Bourse, 8.

**Chronique Politique.**

On avait cru pouvoir espérer que le combat de Wurzburg serait le dernier fait de guerre de la crise actuelle; mais une nouvelle rencontre a encore eu lieu depuis entre les Prussiens et les Bavares à Weiden, non loin de Bayreuth, et une dépêche de Munich annonce que les troupes prussiennes continuent à avancer dans la Haute-Franconie, et que les communications ont dû être interrompues sur la ligne de Nuremberg à Bamberg. Cependant il est positif qu'une suspension d'armes a été conclue entre le prince Charles de Bavière et le général de Manteuffel. Nous n'avons pas appris que les hostilités aient été renouvelées du côté de Wurzburg, au nord-ouest du territoire bavarois, où, du reste, M. de Manteuffel avait affaire à forte partie; pourquoi n'en a-t-il pas été de même au nord-est? La Gazette de Bavière déclare le fait inexplicable; il est d'autant plus, en effet, qu'au dire de cette feuille, avant le combat de Weiden, un parlementaire aurait été envoyé au camp prussien pour empêcher, en s'appuyant sur la conclusion de la suspension d'armes, toute nouvelle effusion de sang, et que l'ennemi n'aurait rien voulu écouter. La Gazette de Bavière ajoute que, prévenu de ces incidents, M. von der Pfordten a dû faire de Vienne des démarches pour arrêter les mouvements en avant des forces prussiennes. Peut-être répondra-t-on qu'il y a eu là un simple malentendu. Mais au fond qui sait si la Prusse ne trouvait pas qu'elle n'avait pas encore assez fait sentir le poids de ses armes aux gens du

Sud, et n'a pas calculé que plus elle aurait avancé en Bavière, plus elle aurait le droit d'élever le chiffre des contributions de guerre qu'on dit qu'elle se propose de demander?

On mande de Munich, le 30 juillet :

« M. de Pfordten a conclu un armistice de trois semaines, à partir du 2 août, pour la Bavière. Il n'avait pas de pleins pouvoirs pour les autres Etats du Sud qui doivent entrer en négociations avec M. de Manteuffel. Les délibérations de la paix avec les Etats de l'Allemagne méridionale auront lieu à Berlin. »

On mande de Darmstadt, le 29 :

« Les souverains de Bade, de Hesse-Darmstadt et de Saxe-Meiningen, se conformant à l'exemple de la Bavière, ont adressé des propositions directes au roi de Prusse. Le prince Frédéric de Wurtemberg, M. de Varnbuhler, ministre de Wurtemberg, et M. de Dalwigk, ministre de Hesse-Darmstadt, se sont rendus au quartier-général prussien. »

Un article de la Gazette de l'Allemagne du Nord, se rapportant à la déclaration du *Moniteur prussien* sur l'Allemagne méridionale et sur la polémique soulevée contre la politique de la ligne du Mein et contre l'immixtion étrangère, nie qu'il soit dans les vœux des populations de l'Allemagne méridionale d'entrer en relations fédératives avec la Prusse. Elle fait ressortir que l'entrée de l'Allemagne méridionale dans la nouvelle Confédération du Nord ne servirait qu'à fortifier les éléments particularistes du Hanovre, de la Hesse-Electorale et de Nassau.

On écrit d'Offenbach, le 28 juillet, au *Journal de Francfort* :

On vient de publier la déclaration suivante, qui se couvre de nombreuses signatures, parmi lesquelles figurent les noms des citoyens les plus notables de la ville :

« La funeste guerre civile qui déchire notre patrie menace de se terminer par la rupture de l'Allemagne. La paix, que des millions de cœurs désirent ardemment, des millions de cœurs la maudiraient si elle était obtenue à ce prix.

» Nous adhérons donc à la déclaration des habitants de Darmstadt du 24 juillet, et protestons hautement et solennellement contre cette pensée d'une division de l'Allemagne en deux. Nous voulons un seul Etat fédéral, une seule Allemagne, un seul pouvoir central, un seul Parlement.

» Offenbach, 28 juillet 1866. »

On écrit de Vienne, 31 juillet :

On assure que la contribution imposée à la ville de Francfort a été réduite à quinze millions de florins. Il resterait donc encore à payer neuf millions, en tenant compte des six millions de florins primitivement versés.

M. de Kubeck, ancien président de la Diète germanique, est arrivé à Vienne.

On écrit de Florence, le 30 juillet :

La Gazette officielle publie un décret qui promulgue, dans les provinces vénitiennes, la Constitution du royaume d'Italie; un autre décret, annulant le concordat stipulé entre l'Autriche et le Saint-Siège, et enfin un troi-

sième décret déclarant applicable aux provinces vénitiennes la loi de la suppression des corporations religieuses.

La Gazette officielle publie un décret qui charge provisoirement le contre-amiral Vacca du commandement de la flotte. M. Vacca est entré en fonctions aujourd'hui même.

La procédure ouverte contre l'amiral Persano, au sujet du combat naval de Lissa, est commencée. Cette affaire sera poussée avec la plus grande activité.

MM. Sessa et Daffitto partent demain, l'un pour Udine et l'autre pour Trévise.

Le roi part, ce soir, de Ferrare pour se rendre à Rovigo.

Le général Caribaldi a adressé la proclamation suivante aux Trentins :

« Vos vœux — ceux de toute l'Italie — vont être réalisés.

» L'hymne de guerre de notre fusillade vous porte d'écho en écho le premier appel de liberté. Il vous porte un salut fraternel. Vous entendez l'un et l'autre.

» L'Autriche, mise en fuite dans la Vénétie par notre vaillante armée, combat encore avec obstination dans le Trentin, pour disputer à vous, nos frères, l'embrassement de la mère commune — le parti de l'unité représenté par le roi élu, par le roi soldat.

» L'Autriche qui, non contente de vous opprimer, a voulu vous classer parmi les peuples non italiens, est forcée aujourd'hui de rappeler son armée pour la défense de sa capitale menacée par l'héroïsme de l'armée prussienne.

» Mais vous n'avez jamais été des victimes résignées. Je le rappelle avec l'orgueil d'un

**FEUILLETON.**

16

**L'HOMME AU CHIEN MUET**

Par M. Prosper Vialon.

PREMIER VOLUME.

(Suite.)

Du Taillis, à la dérobée, observa le meunier, qui évita de regarder le gentilhomme.  
— Tu comprends, continua le baron, que Louise n'étant plus une héritière, je suis plus à l'aise pour te faire connaître ta véritable position, car je ne puis plus songer à marier ma fille.  
— Mais, risqua Déséchaud, il vous reste de quoi vivre.  
— Petitement, répondit le gentilhomme, qui venait de placer sur son pain, presque intact, un nouveau morceau de lard.  
— Tant pis ! murmura Déséchaud.  
— Une misère, fit Du Taillis, la bouche pleine; cinquante mille francs... et quand bien même je pourrais donner mon titre de baron à mon gendre, ce qui, du reste, était mon intention, ce n'est pas

avec ce titre, et les huit mille écus qu'apporterait ma fille, que mon gendre pourrait rouler carrosse...

— Sauverez-vous cinquante mille francs? demanda le meunier.

— A peu près.

— Je vous croyais plus endetté, monsieur, répliqua Pierre; combien avez-vous donc vendu votre propriété?

— Quarante mille écus portés sur l'acte... dit finement le gentilhomme.

— S'il y a un denier caché, à la bonne heure, répondit le meunier; car vos dettes, dans le pays, sont estimées à cent vingt mille francs... Quoi que vous en disiez, les Gouttes sont bien vendues... Nom d'un chien! à ce prix, que Treffieux vaut d'argent!... Un denier caché... avec Bléterie, c'est difficile...

Si le meunier eût examiné le gentilhomme, il se fût aperçu du trouble de Du Taillis. Mais le démon de l'orgueil rôdait déjà autour de l'artisan, et Pierre était aussi troublé que le baron.

Dans la confusion apportée par les insinuations du bourgeois des Gouttes, le jeune homme sentait s'augmenter de plus en plus en lui une autre per-

turbation, celle occasionnée par l'abus qu'il venait de faire d'un vin capiteux. Deux choses dominaient cependant encore le désordre assez complet de l'esprit du meunier.

La possibilité du titre de baron pour le gendre de Du Taillis, et vingt-quatre mille francs de dot.

C'est-à-dire un titre qui le ferait l'égal de M. Des Torranthes, une poignée de billets de banque pour arrondir son bien...

Pierre vit sa maison élégamment distribuée; dans sa maison, Louise Du Taillis allant et venant pour les soins du ménage; à côté de Louise, Pierre Déséchaud, vêtu comme l'était le commandant le soir de son arrivée à Treffieux...

Cette image du comte, qui un instant apparut, amena pour le meunier une autre image assez fatigante pour l'artisan...

A côté du maître de Treffieux, Jeanne, propriétaire d'un bien de cent vingt mille francs, plus le denier caché, maîtresse souveraine de Treffieux.

— Savez-vous, reprit-il, comme s'il eût répondu à sa pensée, que la fille de Michel sera la plus riche héritière des bourgeois du pays?

Du Taillis tressaillit comme doit le faire celui qui, monté sur un échafaudage qu'il croit solide, sent

tout-à-coup cet échafaudage manquer sous lui.

Cette allusion à la fortune de Jeanne, et l'admission dans la bourgeoisie de Michel, placé par le baron, comme homme à gages, renversaient tous les plans du gentilhomme; cependant il essaya de reprendre ce que sa femme et lui appelaient des négociations.

Se faisant cordial, bienveillant, officieux :

— Si tu tiens tant à Jeanne que tu ne puisses l'oublier, répliqua-t-il, je ne refuse pas de tenter près du maître de Treffieux une démarche...

A son tour Déséchaud tressaillit.

— Qui vous parle de Jeanne?.. répondit-il brusquement.

— Je croyais avoir entendu prononcer son nom?.. répartit tranquillement le gentilhomme.

— Le nom de cette fille est pour moi un nom de malheur!... chaque fois qu'il est dit, il me semble recevoir un coup sur la tête.

— Ce n'est certes pas moi qui essaierai de te frapper, dit le baron avec amitié.

L'artisan examina le gentilhomme.

— Non, reprit le meunier, vous n'êtes pas méchant... et vous m'avez fait deux fois du bien aujourd'hui, monsieur Du Taillis, je ne l'oublierai pas.

soldat et d'un Italien ! Par les protestations des municipes, par la hardiesse des conspirations, vous avez toujours affirmé le droit de l'Italie, aujourd'hui plus que jamais consacré par le sang précieux des jeunes soldats que je commande. Ils bravent les fatigues et les dangers, heureux de votre accueil fraternel, sûrs de votre courageuse coopération.

» Vous, braves, — vous ne pouvez attendre dans l'inertie votre libération ! Rompez toute intrigue diplomatique ; — saisissez vos carabines et venez dans nos rangs.

» Nous combattons ensemble pour la liberté et l'unité de l'Italie, et, ici, sur vos formidables montagnes, défendues par des hommes libres, en nous serrant la main, nous jurons ensemble le *finis Austriae* — la fin de la domination étrangère.

» Storo, le 18 juillet. GARIBALDI. »

On écrit de Berlin, le 25 juillet :

Il est à remarquer que les armements de la Prusse continuent sur la même échelle : Rien n'a été suspendu ; les renforts partent tous les jours pour les différentes armées. Tout le reste du deuxième ban de la landwehr se trouve sur pied, et les réserves et les recrues arrivent en masse dans les dépôts. On se prépare, à toutes les éventualités. Les officiers hongrois ont tous quitté Berlin pour rejoindre le général Klapka en Silésie. Ce général a pris officiellement le commandement de la légion hongroise par la proclamation suivante :

« Braves guerriers !

» La patrie a mis sa confiance en moi ; je prends le commandement de toute l'armée hongroise : c'est votre chef qui s'adresse à vous. Notre pauvre patrie n'est plus abandonnée ! Les puissants rois de Prusse et d'Italie nous offrent leur appui pour délivrer notre patrie opprimée, Garibaldi s'avance d'Italie, Turr marche vers le Danube, Bethlen sur la Transylvanie, et moi je conduirai avec la brave armée. Louis Kossuth sera avec nous.

» Ainsi unis, nous chasserons cette maison de Habsbourg, qui a pris à notre patrie son sang et ses biens, et nous nous assurerons de nouveau le pays des Arpad, qui nous appartient. En 1848 et en 1849, nous avons conquis une gloire éternelle ; maintenant la couronne de lauriers et du repos nous attend, si nous délivrons la patrie. En avant donc !

» Rangez-vous autour du drapeau hongrois, là est la place de tout Hongrois. Notre sainte patrie n'est qu'à quelques journées de marche ; c'est là que je vous conduirai. Courons où vos parents, vos sœurs, vos fiancées vous attendent. Choisissez entre une honteuse captivité et l'honneur de combattre glorieusement pour la liberté de notre patrie. Vive la patrie ! » Klapka, général hongrois. »

On écrit de Londres, le 30 juillet :

Un meeting populaire en faveur de la réforme électorale a été tenu à Agricultural-Hall-Islington. De nombreuses députations, venant toutes de Londres, y assistaient. Le meeting était présidé par M. Beales. M. Mill, membre du Parlement, se trouvait parmi les assistants. Diverses résolutions ont été adoptées. L'une d'elles censure la conduite du gouvernement pour avoir empêché la réunion du meeting à Hyde-Park.

Une autre demande qu'une pétition soit présentée au Parlement pour qu'une enquête soit faite sur la conduite des agents de la police. L'ordre n'a pas été un instant troublé.

On lit dans le *Moniteur* :

« La brigade mexicaine Olyera, composée de 1,600 hommes, ayant été surprise, a été partiellement détruite par 4,000 dissidents sous les ordres d'Escobedo ; le général Mejia se trouva avec 500 hommes seulement pour défendre Matamoras. Les habitants, effrayés, l'obligèrent à capituler. Le général Mejia est arrivé à la Vera-Cruz avec ses troupes. »

Pour les articles non signés : P. GODET.

## Nouvelles Diverses.

Le *Moniteur* publie un décret portant promulgation du traité de délimitation conclu, le 26 août 1866, entre la France et l'Espagne.

— M. le chevalier Nigra, ambassadeur d'Italie à Paris, est parti le 31 juillet à huit heures du soir, pour Vichy.

— On annonce qu'une expérience des plus intéressantes doit avoir lieu, jeudi soir, au grand Gymnase de la rue des Martyrs, 40.

Il s'agit d'un nouveau fusil qui tire *soixante coups* par minute. Des essais seront faits avec le fusil à aiguille, afin de montrer l'énorme différence qui existe entre l'arme prussienne et la nouvelle arme française.

— D'après une communication faite par le *Journal des Chasseurs*, l'ouverture de la chasse, pour la première zone, est fixée au samedi 18 août.

— Les Italiens prétendent qu'ils ont été vainqueurs au combat de Lissa. Soit. Mais comment se fait-il alors qu'ils accusent l'amiral Persano d'avoir montré de l'incapacité ? Pourquoi demandent-ils sa mise en jugement, sa condamnation, voire son exécution ? On a bien vu tomber en disgrâce un général vaincu ; mais un général vainqueur jugé, condamné et exécuté, il n'y a vraiment que l'Italie pour produire de pareilles merveilles.

— Les différentes guerres qui ont affligé l'Europe, depuis l'année 1815 jusqu'en 1864,

ont causé la mort de 2,762,000 hommes, dont 2,148,000 Européens et 614,000 d'autres parties du monde ; soit une moyenne de 45,800 hommes par an. Dans ces chiffres ne sont pas compris les décès provoqués par les maladies épidémiques résultant de la guerre.

Les guerres les plus sanglantes pendant la période ci-dessus ont été les suivantes : la guerre d'Orient, qui a coûté la vie à 508,000 hommes, soit 256,000 Russes, 98,900 Turcs, 107,000 Français, 45,000 Anglais et 2,600 Italiens. — Pendant les guerres du Caucase, de 1829 à 1860, il est tombé 350,000 hommes. La révolte des Indes orientales, de 1857 à 1859, a causé la mort de 196,000 hommes ; la guerre entre la Russie et la Turquie, de 1820 et 1829, de 195,000 hommes ; l'insurrection de la Pologne, en 1831, de 190,000 hommes.

Les diverses campagnes d'Afrique, de 1830 à 1859, ont coûté à la France la perte de 146,000 hommes. L'insurrection de la Hongrie a coûté la vie à 142,000 hommes. La guerre d'Italie a fait tomber 129,870 soldats, dont 96,874 morts sur les champs de bataille des suites de leurs blessures, et 33,000 d'autres maladies épidémiques causées par la dite guerre.

2,762,000 êtres humains tués par le canon, troués par la baïonnette, éventrés par la mitraille, foudroyés par les épidémies ! quelle hécatombe offerte à l'ambition des politiques !

— LES JOURNAUX A UN SOU. — On écrit de Paris au Nord :

« La spéculation des journaux à un sou n'est pas favorable à tout le monde, et l'engouement pour ces feuilles qui en sont venues à se répéter quotidiennement les unes et les autres, est singulièrement refroidi. On parle beaucoup, depuis quelques jours, de la fusion de plusieurs de ces journaux en un seul. Ce serait peut-être le moyen d'éviter une suite de naufrages. »

## Chronique Locale et de l'Ouest.

On nous adresse de Doué la lettre suivante sur la distribution des prix du collège de cette ville :

« Doué, le 1<sup>er</sup> août 1866.

» Monsieur le rédacteur,

» Doué est d'habitude si solitaire, que le moindre événement y met toute la ville sur pied. Hier, il en était ainsi, car avait lieu, sous la présidence de M. le Maire, la distribution des prix du collège.

» Ces sortes de solennités, fastidieuses souvent pour le public, ont ici un attrait particulier. C'est une fête de famille, sans étiquette. Point de discours flambants qui promettent tout et ne tiennent rien. La réalité est là, vivante aux yeux des indifférents

mêmes : tout un jeune peuple, dont le lien modeste et non tapageur atteste déjà le savoir-vivre ; des figures fraîches et roses, signes de prospérité ; tout autour, de beaux tableaux exposés (plus de 110), d'un vrai travail ; enfin, pour égayer la fête, une bonne troupe d'élèves-musiciens ; — tout ce que nous révèle la patiente intelligence, la direction entendue du Principal actuel.

» Grâce à son administration toute paternelle, Doué et son canton ne fournissent pas seuls ses nombreux élèves ; votre ville même, ses environs y envoient un contingent respectable. Certes, c'est un beau chiffre pour un collège que 66 pensionnaires et 100 externes. On comprend aujourd'hui qu'il satisfait amplement aux exigences de la société. L'ouvrier, l'agriculteur, le commerçant, trouvent dans les cours professionnels de français, et sont l'objet de tant de soins, toutes les notions utiles, toutes les lumières nécessaires pour se guider plus tard, et devenir d'utiles bons citoyens.

Honneur donc et courage à tous ceux qui contribuent ainsi à l'ornement de notre ville, qui préparent la joie de nos familles et le bonheur de nos enfants !

» Agréer, Monsieur le rédacteur, mes salutations empressées.

» UN DE VOS LECTEURS. »

La session d'examens du baccalauréat s'ouvrira à Nantes, le mardi 7 août prochain, à la préfecture.

L'appel des candidats aura lieu à 6 heures du matin ; à 7 heures commenceront la composition scientifique pour le baccalauréat en sciences, et le discours latin pour le baccalauréat ès-lettres.

Le ministre de l'agriculture vient d'adresser aux préfets des douze départements où doivent avoir lieu en 1868 les concours régionaux, une circulaire dont voici l'analyse.

Remarquant que, soit à cause d'indifférence, soit par suite d'une modestie exagérée, les propriétaires les plus méritants ne se présentent pas toujours pour briguer la prime d'honneur, le ministre a décidé qu'il sera formé dans chaque département où la prime d'honneur doit se distribuer, et par les soins du préfet, une commission composée d'anciens lauréats de cette prime, de médailles pour des spécialités ou des principaux membres des associations agricoles.

Cette commission dressera une liste des exploitations considérées comme les plus méritantes, laquelle n'en devra pas comprendre plus de dix.

La commission, dans sa visite des domaines, provoquera les inscriptions à la prime d'honneur, guidera les propriétaires dans les formalités à remplir et dressera un rapport sur le choix qu'elle aura fait, en désignant

— Deux fois du bien ?

— Vous m'avez empêché d'être seul, et vous m'avez offert d'aller, pour me servir, à Treffieux, chez ceux-là mêmes qui vous ont dépouillé.

— Dépouillé est le mot, soupira le gentilhomme ; mon bien valait...

Le baron s'arrêta court : les fumées du vin gagnaient aussi son cerveau, il ne se souvenait plus du prix qu'il avait dit.

Mais comme il avait assez conscience de sa position pour comprendre qu'après ce temps d'arrêt il lui serait difficile de faire une rentrée, il revint sur ses pas.

— Veux-tu que je tente un raccommodement ? reprit-il ; un refus de plus ou de moins n'est pas un déshonneur dans la vie d'un garçon.

Ces derniers mots donnèrent soif, il parut, au meunier, car il vida son verre d'un seul trait.

— Je vous remercie, monsieur, dit-il ensuite d'une voix brève et saccadée, je suis un peu alourdi par le vin, mais j'ai encore pleinement ma raison. Songer à Jeanne est une maladie, j'en guérirai ; une triste maladie qui fait plus de mal qu'une épine dans un pied.

Je vous disais donc que je ne suis pas fou...

Jeanne m'a refusé quand elle se croyait pauvre, aujourd'hui qu'elle est riche, si je me présentais, Jeanne me chasserait comme un homme de rien.

— Te chasserait ?...

— Elle m'a chassé !... monsieur Du Taillis... Nom d'un chien !... je ne pleure pas ! dit le meunier, qui sanglotait.

— Allons, interrompit le gentilhomme, parlons du beau temps ; laissons la pluie pour plus tard ; les neiges vont arriver... En attendant, bois un coup.

— Je n'ai plus soif, répondit le meunier.

— Tu n'as plus soif ! moi je boirais jusqu'à demain.

— Buvez donc à votre aise, la cave n'est pas vide.

Du Taillis se servit du fromage et du pain et continua son repas, tandis que Déséchaud tombait de plus en plus dans une préoccupation qui entretenait des larmes dans ses yeux. La servante du meunier entra dans la cuisine, sans que son maître l'eût entendue venir ; cette fille vauqua bruyamment aux soins du ménage, et Déséchaud ne la vit point : et pourtant elle avait dit bonjour à Du Taillis.

Quand le baron fut tout-à-fait repu, il songea à quitter le moulin.

— Je m'en vais, dit-il résolument.

Pierre, comme réveillé en sursaut, se redressa, et, entendant marcher dans la cuisine, regarda sa servante. Il parut étonné de la présence de cette fille, et porta vivement la main à ses yeux.

Déséchaud s'était aperçu qu'il pleurait.

— Viens-tu m'accompagner ? demanda le baron qui le vit dans l'embarras.

— Quel chemin prenez-vous ?... repartit le meunier dont l'orgueil éveillé lui suggérait un artifice.

— Quel chemin ?

— Oui ; suivez-vous les sentes ou la grand'route ? Le grand chemin du Moulin-Pierre aux Gouttes longe le mur d'enceinte de la maîtrise de Treffieux.

Déséchaud, en montrant du coin de l'œil sa servante, avait fait un signe d'intelligence à Du Taillis.

— Si vous préniez par Treffieux, reprit-il, je vous suivrais jusqu'au château.

Du Taillis comprit tardivement, mais il comprit, et voulant donner la réplique :

— Viens me conduire, répondit le gentilhomme ; nous nous arrêterons quelques instants à Treffieux.

Ils sortirent tous les deux du moulin, le gentilhomme donnant, sans façon, le bras à l'artisan.

— Tes domestiques ne savent donc pas que

Jeanne t'a chassé ? demanda Du Taillis.

— Non, répondit sourdement le meunier, par un mouvement de colère, dégagea son bras du bras du gentilhomme.

Pendant la route, la nuit, qui était sombre, éclaircit ; de gros nuages se dissipèrent, et la lune alors à son premier quartier, du sommet d'un rizon ténébreux, répandit sur les champs une lueur crépusculaire, dans laquelle apparut sombre, et justieuse, la futaie de Treffieux.

— Quelle richesse ! murmura Du Taillis.

— Entre ces masses noires et moi, pensa Déséchaud, Jeanne se chauffe ; qui est près d'elle ?

Le souvenir du spahis ne vint pas à l'esprit du meunier ; Déséchaud eût moins souffert, s'il eût par la pensée, le soldat auprès de Jeanne. La doctrine avait déjà pris, pour l'artisan, des formes moins accusées ; il la devinait, mais il ne la voyait plus.

Bientôt l'esprit du jeune homme la chercha vainement. Où Jeanne se tenait d'habitude était une place vide... dans la cuisine, Mayer, Michel, la femme du régisseur..., Jean-Louis.

Ces visions que créait le meunier le tenaient tétaillé. Il marchait parce que depuis le Moulin-Pierre

cialement les titres et les mérites de chaque candidat.

Une pareille mesure n'exclut pas cependant les inscriptions volontaires. Tout cultivateur continuera à être libre de concourir, en se conformant aux règles établies; mais, en dehors des exploitations portées sur la liste, le jury décidera, sur le vu des pièces produites, de l'opportunité d'une visite.

M. le ministre, arrivant ensuite à des plaintes nombreuses qui sont formulées tous les ans au sujet de l'admission au concours de la prime d'honneur et des médailles de spécialités, des directeurs de fermes-écoles, déclare que ces derniers ne seront nullement appelés à concourir à partir de 1868, époque de l'application des dispositions précédentes.

Cependant ils pourront demander à être visités en fournissant les pièces exigées des candidats pour la prime d'honneur, et quand ils mériteront, le jury leur décernera une récompense, consistant en une coupe d'honneur de 2,500 fr., plus une allocation de 500 fr. en espèces, accompagnée de médailles pour les agents de l'exploitation.

La cour de cassation réglant le droit de glanage, de ratelage et de grappillage, a décidé :

1<sup>o</sup> Que le propriétaire n'a puissance d'introduire ses moutons sur son propre champ que deux jours après l'enlèvement des récoltes, afin de donner aux glaneurs le droit d'user de leurs droits;

2<sup>o</sup> Que si le propriétaire ou le fermier a le droit, tant que son champ n'est pas entièrement moissonné, de ramasser à son profit les épis échappés aux moissonneurs, il ne lui appartient pas de concéder ce droit à des tiers, même à titre onéreux, attendu que ce serait priver les indigents des ressources que l'humanité du législateur a voulu leur réserver.

Il en est de même du droit de ratelage et de grappillage.

Le cadavre d'un individu qui paraît avoir séjourné dans l'eau environ quinze jours, a été retiré de la Mayenne, lundi, à Angers. La police l'a fait transporter immédiatement à l'hospice, après avoir pris sur lui tout ce qui peut faire constater son identité.

Samedi, en faisant les démolitions de la rue des Lauriers, à Angers, on a mis à découvert, dans l'emplacement d'une ancienne maison de tolérance, deux squelettes d'hommes. Voici les bruits qui circulent au sujet de cette découverte et que nous ne rapportons qu'à titre de rumeur publique: Il y a huit ans, deux marchands de bœufs ont disparu et depuis on n'a pu découvrir aucune de leurs traces. La découverte de samedi se rattacherait, dit-on, à cette disparition. Quoi qu'il en soit,

ses jambes avaient pris l'usage de marcher, et parce qu'à son insu sa pensée l'entraînait vers la maltrise de Treffieux.

— Nom d'un chien! que je souffre! murmura-t-il.  
— As-tu parlé? demanda le gentilhomme qui, lui aussi, devait penser profondément, car au lieu de regarder son chemin il heurtait à chaque pas les pierres de la route.

Le meunier ne répondit pas; seulement, comme il était à-droite de Du Taillis, et que le baron avait à sa gauche Treffieux, Déséchaud se plaça à gauche du gentilhomme.

En agissant ainsi, Déséchaud pourrait raser les murs d'enceinte qui se dessinaient déjà dans un lointain brumeux; et, perdu dans leur ombre, ne pas être reconnu, si quelqu'un venait à sortir du château.

Pierre, on le voit, par tous moyens cherchait à ménager son orgueil.

Etre rencontré, la nuit, près de Treffieux, par les gens de Treffieux, eût été pour le meunier une humiliation profonde.

La route plus droite et plus unie, les terres entourées de grands fossés, dont les talus étaient plantés de haies taillées, et entretenues avec soin, les prés

la justice s'est transportée dans la rue des Lauriers et doit procéder à une instruction.

Voici l'itinéraire que suivra le Comité d'achat du Dépôt de remonte d'Angers dans le département de Maine-et-Laire pendant le mois d'août 1866 :

8 août, Seiches; 9, Baugé; 10, Longué; 11, Saumur; 12, Doué; 15, Vihiers; 14, Chemillé; 16, Cholet; 17, Beaupreau; 18, Montreault; 19, Liré; 20, Candé; 21, Segré; 22, Pouancé; 26, Lion-d'Angers; 27, Châteauneuf; 28, Angers.

La réception aura lieu à 8 h. du matin, à Angers, et à 11 h. dans les autres localités.

Le Comité achètera des chevaux de réserve, de ligne, de cavalerie légère, d'artillerie (selle) et de trait léger.

Pour être acceptés, les chevaux devront être ferrés et en bon état d'entretien.

Ils seront vus, d'abord conduits en main, et ensuite montés, autant que possible, au pas et au trot. Le Comité tiendra compte, dans son appréciation, du dressage auquel auront été soumis les chevaux.

Ceux âgés de 5 à 7 ans, dans de bonnes conditions de service, seront payés plus cher.

Les marchands ayant leur résidence bien constatée dans les départements de Maine-et-Loire, Mayenne, Indre-et-Loire et Loir-et-Cher, sont admis à livrer des chevaux à la Remonte.

Nous lisons dans l'Union bretonne :

« Il y a deux jours, à l'endroit dit les Mortiers, tout près de la gare de Vertou, des mal-fauteurs ont jeté pendant la nuit une traverse sur les rails de la nouvelle ligne de Nantes à Napoléon-Vendée, dans le but éminemment coupable de faire dérailler les trains de ballast. Heureusement que le convoi, qui devait partir à une heure très-matinal, et par conséquent très-sombre, ne s'est mis en route qu'à quatre heures du matin, le mécanicien a pu voir la traverse et arrêter à temps son train. Sans cette circonstance, il y aurait sûrement eu mort d'hommes.

« Mais ce qu'il y a de plus étrange, c'est que des paysans, des gens de l'endroit, sans doute, étaient venus là pour voir l'effet produit et jouir de la catastrophe.

« Plainte a été immédiatement déposée. La loi, si justement sévère pour les attentats commis sur les chemins de fer, ne fait pas de différence pour les chemins en voie de construction et pour ceux en cours d'exploitation.

On lit dans le Phare de la Loire :

Un garçon de six ans qui s'était endormi en travers des rails sur le ligne du chemin de fer, près de la station de Saint-Etienne-de-Montluc, pendant que son frère faisait le foin sur les berges longeant la voie, a eu jeudi der-

plus sombres dans la nuit, les champs mieux nivelés, annonçèrent bientôt la réserve de Treffieux: l'école où chaque métayer venait apprendre, de Michel, à établir une clôture, à faire une plantation, à dresser des pentes profitables dans les terrains inégaux; à arroser avec discernement les prairies; à cultiver la terre comme le paysan, livré à lui-même, ne saurait la cultiver; à augmenter sa récolte sans prendre un sillon à son voisin.

Le meunier, qui, lui aussi, remuait la terre, et qui souvent était venu à cette école providentielle des montagnes, se sentit vivement remué à la vue de ces champs modèles qu'il avait récemment traversés.

Il jeta un regard sur le gentilhomme, étonné, sans doute, de ne pas entendre du Taillis manifester son admiration devant cette œuvre si complète d'un homme travaillant pour autrui.

Mais le baron ne remarquait rien de ce qui enthousiasmait le jeune homme. Que pouvaient faire, à Du Taillis, ces améliorations inapplicables pour lui, puisqu'il ne possédait plus un mètre de terrain?

Du Taillis, atteint par le malheur, s'était trempé dans l'égoïsme.

La voix de Déséchaud vint le tirer fâcheusement

nier une jambe coupée par la locomotive du train de Bretagne partant de Nantes à 2 heures. Le mécanicien ne l'avait pas aperçu, et comme le malheureux enfant avait perdu connaissance sans faire entendre une plainte, le convoi continua sa route sans que personne se doutât de l'accident. Ce ne fut qu'un peu après son passage qu'un garde-frein releva le blessé.

Pour chronique locale et nouvelles diverses: P. GODET.

## Dernières Nouvelles.

Paris, mercredi 1<sup>er</sup> août. — Le *Moniteur* publie une lettre de l'Empereur au ministre d'Etat indiquant les bases d'un décret pour l'organisation d'une caisse des invalides du travail.

L'Italie confirme les informations d'après lesquelles les négociations de paix auront lieu à Prague. On croit que la paix sera signée avant le 15 août.

Nous ne recevons aujourd'hui que très-peu de nouvelles d'Allemagne. Cependant on signale la continuation de la marche en avant des Prussiens sur le territoire bavarois; une dépêche de Munich annonce qu'ils ont occupé Nuremberg; d'où il semble assez naturel d'inférer que la nouvelle de la conclusion d'une suspension d'armes entre la Prusse et la Bavière était inexacte, et que l'armistice auquel a adhéré M. Von der Pfordten, ne commençant que demain 2 août, c'est seulement ce jour-là que devront cesser les hostilités.

De New-York nous arrive, en date du 29 juillet, une dépêche annonçant que le Congrès américain s'est ajourné après avoir voté la réadmission du Tennessee dans l'Union. C'est le premier Etat ayant adhéré à la sécession auquel ait définitivement pardonné le Nord. Cette nouvelle nous est transmise au moyen du nouveau câble transatlantique, qui inaugure ainsi son service régulier.

Pour les dernières nouvelles: P. GODET.

## ETAT-CIVIL du 1<sup>er</sup> au 15 juillet 1866.

NAISSANCES. — 1<sup>er</sup>, Charles-Louis Pierrat, rue de la Fidélité; — 2, Louise Biardeau, rue Beaurepaire; — 3, Edouard-Joseph, Che-nau, rue de la Croix-Verte; — 4, Eugène-Georges-Gustave Trouvé, rue Saint-Jean; — 5, Marguerite Disluy, rue des Bouchers; — 8, Octavie-Marie Parisot, levée d'Enceinte; — Hubertine-Adèle-Marguerite Picard, place de la Bilange; — 9, Marie Corre, salle de la Maternité; — 10, Etienne Barbier, hameau de Beaulieu; — 11, Alodie-Céline Salvat, rue de la Visitation; — 12, Berthe-Marie Clémentine Frugier, rue Beaurepaire; — 14, Léopold Nail, rue du Pressoir-Saint-Antoine.

MARIAGES. — 2, Michel Poirier, et Marie-Louise Joussetin, domestiques, de Saumur; — 9, Basile Barac, voyageur de commerce,

de son indifférence.

— Nous disions tout à l'heure, fit le meunier, que Michel était un homme à gages; nous nous trompions, monsieur Du Taillis, Michel est le grand maître de Treffieux.

— Es-tu fou? repartit en sursaut le baron, ou bien parles-tu méchamment?

— Non, Dieu merci! je ne suis pas fou; je ne suis ni fou ni méchant; quand l'homme rend justice à l'homme, il a toute sa raison; et celui qui est équitable pour son ennemi est un brave homme.

— Nous voilà bientôt devant la grille de Treffieux, répondit Du Taillis; pourquoi n'irais-tu pas complimenter le régisseur?

— Mes compliments sont faits, dit l'artisan, et ils ne le seraient pas que je pourrais les faire encore: Michel, que je sache, n'a pas de méses-time pour moi.

— Et tu as de la considération pour lui? repartit avec ironie le gentilhomme.

— Oui, j'en ai.

— Il n'y a pas longtemps de cela, tu me disais qu'il m'avait dépouillé.

— Ecoutez, monsieur Du Taillis, répliqua Déséchaud, quand on endure du mal, il est permis de trop par-

et Anne-Victoire-Henriette Cohendy, sans profession, de Saumur; — Léon Cornilleau, charcutier, et Berthe Vinettié, sans profession, de Saumur; — Adolphe Descamps, menuisier, et Maria Blanc, couturière, de Saumur; — Etienne-Louis Cailleau, serrurier, et Marie-Louise Raveneau, couturière, de Saumur.

DÉCÈS. — 1<sup>er</sup>, Elisa-Caroline Salonne, sans profession, 31 ans, épouse Alexandre-Philippe Fland, rue d'Orléans; — 3, Marguerite Besnard, cultivatrice, 59 ans, épouse René Tèssier, à Vannes (Morbihan); — Julien Masson, cloutier, 43 ans, à l'Hôpital; — 4, Laurent Baillif, palefrenier, 74 ans, au Haras de l'Ecole de cavalerie; — Lucie Popinet, lingère, 50 ans, épouse Louis Gabiller, à l'Hôpital; — 10, Jeanne Lhermiteau, journalière, 69 ans, veuve Denis Bellouin, rue du Pressoir-Saint-Antoine; — 12, Louis Harauld, propriétaire, 59 ans, prairie du Pont-Fouchard; — Anne Misandeau, domestique, 30 ans, épouse Jean-Baptiste Normandine, rue Haute Saint-Pierre; — 14, Dernet, 9 heures, Grande-Rue; — Marguerite Méchin, couturière, 18 ans, rue des Potiers; — 15, Céleste Dauzon, couturière, 18 ans, rue de Nantilly.

## BULLETIN FINANCIER.

Les idées pacifiques et les chances de paix ont fait de nouveaux progrès depuis quelques jours. Cependant la Bourse n'accueille qu'avec réserve la confirmation réitérée des espérances pacifiques.

Néanmoins, après une légère réaction à la Bourse de samedi, sur la Rente, et un peu plus prononcée sur les autres valeurs, les cours se raffermirent peu à peu, et reprennent à peu près le cours du début. La Rente finit à 68-85; l'Italien à 52-95; le Mobilier, à 666-25.

Aujourd'hui lundi, la Bourse est calme, mais très-ferme. Il se fait peu d'affaires, et celles qui se font donnent lieu à des cours sensiblement supérieurs à ceux de samedi.

Le 5 0/0 est tout près de 69. L'Italien est un peu plus faible; il se tient cependant fermement aux environs de 52, malgré les bruits de plus en plus accrédités d'un nouvel emprunt.

Le Mobilier est très-calme de 655 à 657-50; le Comptoir d'escompte se rapproche chaque jour d'avantage du cours de 900.

Il n'y a pas grand chose à dire des chemins français qui restent fermes aux cours précédents. Le Crédit foncier se fait remarquer par sa bonne tenue à 4,290, le canal de Suez est demandé à 347-50, et conserve une excellente tendance.

Les Autrichiens sont à 381-25 et les Bons lombards à 460. On peut dire que les honneurs de la semaine sont pour cette dernière valeur émise si brillamment au commencement de cette année par la maison Rothschild.

Les obligations se négocient très-facilement. Celles de la ville de Paris font 507-50. — P. Lambert.

P. GODET, propriétaire-gérant.

ler, ce sont les cris de la souffrance; si par quelques propos ou quelques plaintes j'ai manqué ou pu nuire au père Michel, je me dédis.

— Grand bien te fasse! répondit Du Taillis en allongeant le pas.

Pierre s'arrêta.

— Vous êtes fâché contre moi? demanda-t-il.

— Non, répliqua le gentilhomme, mais je te plains.

— Vous avez raison de me plaindre, monsieur Du Taillis, j'aime mieux être à plaindre qu'à blâmer... Nous ne nous sommes jamais quittés sans nous donner la main, poursuivit le jeune homme; voulez-vous me donner votre main?

— Pourquoi pas? dit le baron en s'avançant vers le meunier; et avec ma main, mon garçon, un conseil... Tu as bon cœur; méfie-toi de ton cœur, il te fera faire des concessions... Une concession mal placée, c'est un manque de dignité; un manque de dignité, c'est Déséchaud, le riche meunier du Moulin-Pierre, continuant des rapports avec Michel pour approcher Jeanne qui a chassé Déséchaud.

(La suite au prochain numéro.)

ROUTE DÉPARTEMENTALE N° 14, — TRAVERSE DES TUFFEAUX.

AVIS

Le Sous-Préfet de l'arrondissement de Saumur, chevalier de la Légion-d'Honneur,

En conformité des art. 6 et 23 de la loi du 3 mai 1841, donne avis que l'administration a offert aux sieurs Bompis (Alexis) et Charton (Etienne) fils, demeurant à Chenehutte-les-Tuffeaux, les sommes désignées à l'état ci-après, pour prix des immeubles leur appartenant, et dont l'expropriation a été prononcée par jugement du tribunal civil de Saumur, en date du 31 mai 1866. Ces offres ont été notifiées auxdits sieurs Bompis et Charton.

NOMS ET PRÉNOMS des PROPRIÉTAIRES INSCRITS sur la matrice cadastrale.	NOMS ET PRÉNOMS des PROPRIÉTAIRES INSCRITS sur le plan parcellaire.	DOMICILE DES PROPRIÉTAIRES.	Section cadastrale.	INDICATION DES PARCELLES.		Contenance des parcelles à acquérir.	PRIX de L'ARE.	MONTANT DES INDEMNITÉS				
				Nos du PLAN cadastral.	Nos DU PLAN parcellaire.			NATURE DES TERRAINS.	LIEUX-DITS.	par parcelle.	pour reconstruction ou dommages.	TOTAL par propriétaire.
Bompis, Alexis.	Bompis, Alexis.	Chenehutte-les-Tuffeaux.	A.	274	4 bis.	Rez-de-chaussée.	Le bourg.	0 are 29	500 fr.	87 fr.	515 fr.	3,900 fr.
				272	5	Bâtiments, hangar et cour.	Idem.	1 are 09	300 fr.	527 fr.	2,675 fr.	
Charton, Etienne, fils.	Charton, Etienne, fils.	Angers.	A.	180	12	Jardin.	Le bourg.	0 are 33	500 fr.	99 fr.	101 fr.	200 fr.
TOTAUX.								1 are 71		515 fr.	3,587 fr.	4,100 fr.

Dans la quinzaine qui suivra la notification du présent avis, les propriétaires sus-dénommés, et autres intéressés, seront tenus de déclarer leur acceptation, ou, s'ils n'acceptent pas les offres qui leur sont faites, d'indiquer le montant de leurs prétentions, d'appeler et de faire connaître à l'administration (Hôtel de la Sous-Préfecture, à Saumur) les fermiers, ceux qui auraient des droits d'usufruit, d'habitation ou d'usage, tels qu'ils sont réglés par le Code Napoléon, et ceux qui pourraient réclamer des servitudes; sinon ils resteront chargés envers ces derniers des indemnités qu'ils pourraient réclamer. Les autres intéressés sont mis en demeure de faire valoir leurs droits et de les faire connaître dans le même délai de quinzaine, à défaut de quoi ils seront déchus de tous droits à l'indemnité.

Le présent avis sera notifié au domicile des sieurs Bompis et Charton. Il sera, en outre, publié à son de caisse ou de trompe, dans la commune des Tuffeaux, et affiché à la principale porte de la Mairie; il sera aussi inséré au journal l'Echo saumurois.

En Sous-Préfecture, à Saumur, le 31 juillet 1866,

(358)

Le Sous-Préfet, V<sup>e</sup> O'NEILL DE TYRONE.

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE BONJOUR.

Les créanciers de la faillite du sieur Sulpice Bonjour, chapelier à Doué-la-Fontaine, sont invités à se présenter, le mardi 7 août prochain, à neuf heures du matin, en la chambre du conseil du tribunal, à l'effet de délibérer sur la formation d'un concordat.

Le greffier du Tribunal, TH. BUSSON.

(359)

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE FORESTIER.

Les créanciers de la faillite du sieur Vincent Forestier, chausseur, demeurant à Trèves-Cunault, sont invités à se présenter, le lundi 6 août prochain, à neuf heures du matin, en la chambre du conseil du tribunal de commerce, à l'effet de délibérer sur la formation d'un concordat.

Le greffier du Tribunal, TH. BUSSON.

(360)

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE FONTENEAU.

Les créanciers de la faillite de M<sup>me</sup> veuve Fonteneau, marchande à Vihiers, sont invités à se présenter, le mardi 7 août prochain, à neuf heures et demie du matin, en la chambre du conseil du tribunal de commerce, à l'effet de délibérer sur la formation d'un concordat.

Le greffier du Tribunal, TH. BUSSON.

(361)

A CÉDER DE SUITE, UN MAGASIN

DE SELLERIE-CARROSSERIE, Articles de Voyages et de Chasse,

A des conditions très-avantageuses.

S'adresser à M. BODIN fils aîné, rue d'Orléans, n° 69. (165)

A AFFERMER

Pour la Toussaint 1867, L'AUBERGE, A la Descente du chemin de fer,

Située à Varennes.

S'adresser à M. BEAUFILS-BRES-SIÈRE, à la Morelle. (343)

Étude de M<sup>e</sup> LOISELEUR, notaire à Neuillé (Maine-et-Loire).

A VENDRE DE GRÉ A GRÉ, LA BELLE MÉTAIRIE DE LA PICHONNIÈRE,

Située commune de Vivy, arrondissement de Saumur, consistant en vastes bâtiments d'habitation et d'exploitation, terres labourables, terres affiées de vignes, belles et vastes prairies, marais à sangues en plein rapport; le tout d'une contenance de 52 hectares 6 ares 75 centiares.

Cette propriété, d'une division facile, convient à la spéculation; elle est située sur les rives de l'Authion, à peu de distance des routes de Saumur à Longué et au Mans. Site agréable, belle chasse à tir, pêche abondante.

Pour tous renseignements et pour traiter, s'adresser à M<sup>e</sup> LOISELEUR, notaire à Neuillé, et pour visiter les lieux, au sieur CORNILLEAU, fermier. (362)

Étude de M<sup>e</sup> TOUCHALEAUME, notaire à Saumur.

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1866,

MAISON

Fraichement restaurée, Rue de l'Ancienne-Messagerie, n° 8.

S'adresser, pour visiter cette maison, audit notaire. (62)

A LOUER

Présentement ou pour Noël prochain,

MAISON DE CAMPAGNE, située au Pont-Fouchard, rue des Pauvres, composée de cuisine et salon au rez-de-chaussée; deux grandes chambres et deux plus petites au premier, grenier au-dessus; remise, écurie, pressoir, cave, petite cour, et beau jardin bien affrui.

S'adresser à M. ARRAULT-SUREAU, à Bagneux. (344)

L'étude de M<sup>e</sup> POULET, avoué, est transférée Grand'Rue n° 10. (274)

Étude de M<sup>e</sup> HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE MOBILIÈRE APRÈS FAILLITE.

Le lundi 6 août 1866, à midi, et jours suivants, il sera procédé, par le ministère de M<sup>e</sup> Henri Plé, commissaire-priseur, chez le sieur CANUÉ, boulanger à Saumur, rue de Fenet, à la vente publique aux enchères du mobilier et des marchandises dépendant de sa faillite, à la requête de M. Cormery, syndic de ladite faillite.

Il sera vendu :

Lits, couettes, matelas, couvertures, rideaux, quantité de draps, serviettes, nappes, essuie-mains, serviettes, tabliers et effets à usage d'homme et de femme, armoires, commodes, pendules, glaces, chaises, bureau, pétrin, paillons, étouffoirs, chaudière en cuivre, bascule, paillons, moulin à passer la farine, et autres outils de boulanger, culasses et sacs de farine, un gentil petit cheval de deux ans et demi, harnais et voiture de boulanger, vins blanc et rouge en barriques et en bouteilles, quantité de fûts vides, batterie de cuisine, etc.

Ensuite, à la cave du Petit-Puy, vin rouge de Champigny, un poinçon vins rouge et blanc en bouteilles, tonnes, fûts, portières, baquets, bois d'ouvrage, objets mobiliers, etc. On paiera comptant, plus 5 0/0.

A LOUER

UNE PORTION DE MAISON, située place de la Grise.

S'adresser, pour les deux locations, à M. GIRARD fils, marchand de bois à Saumur. (265)

Changement de domicile.

L'étude de M<sup>e</sup> BINSSE, huissier à Saumur, est transférée rue Cendrière, n° 8. (194)

AVIS

M. MENIER Père, Distillateur à Saumur,

A l'honneur de prévenir qu'il continue sa fabrication comme par le passé et qu'il n'a rien changé dans sa manière d'opérer. (348)

CHRONIQUES SAUMUROISES

PAR M. PAUL RATOUIS,

Juge de paix, conseiller d'arrondissement, et membre du conseil municipal de la Breille.

TABLE DES PRINCIPAUX CHAPITRES :

Le vieux Manège et les Halles; — L'ancien Théâtre et la Promenade; — Le Puits-Cambon, à la Breille; — Les deux Notre-Dame; — Notre-Dame-des-Ardilliers; — Notre-Dame-de-Nantilly; — Le Château de Saumur, depuis son origine, sous Pépin-le-Bref, sous Charlemagne, sous la Féodalité, sous la maison de France; — Le Château de Saumur et Duplessis-Mornay; de Henri IV à Napoléon I<sup>er</sup>; — Documents historiques.

UN VOL. IN-12 CHARPENTIER,

Prix : 4 fr. 25 c.,

A Saumur, au bureau du journal, et chez tous les libraires.

BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 31 JUILLET.			BOURSE DU 1 <sup>er</sup> AOUT.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862. . . . .	69 10	» 30	» »	69 60	» 50	» »
4 1/2 pour cent 1852. . . . .	97 50	» 75	» »	97 50	» »	» »
Obligations du Trésor. . . . .	453 75	» »	» »	455 »	1 25	» »
Banque de France. . . . .	3560 »	» »	5 »	3560 »	» »	» »
Crédit Foncier (estamp.). . . . .	1300 »	» »	» »	1310 »	10 »	» »
Crédit Foncier colonial. . . . .	620 »	5 »	» »	620 »	» »	» »
Crédit Agricole. . . . .	620 »	» »	» »	615 »	» »	5 »
Crédit industriel. . . . .	650 »	» »	» »	665 »	15 »	» »
Crédit Mobilier. . . . .	657 50	6 25	» »	667 50	10 »	» »
Comptoir d'esc. de Paris. . . . .	900 »	12 50	» »	900 »	» »	» »
Orléans (estampillé). . . . .	861 25	1 25	» »	865 »	3 75	» »
Orléans, nouveau. . . . .	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Nord (actions anciennes). . . . .	1120 »	» »	2 50	1133 75	13 75	» »
Est. . . . .	535 »	3 75	» »	532 50	» »	2 50
Paris-Lyon-Méditerranée. . . . .	865 »	5 »	» »	875 »	10 »	» »
Lyon nouveau. . . . .	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Midi. . . . .	530 »	» »	» »	530 »	» »	» »
Ouest. . . . .	555 »	5 »	» »	560 »	5 »	» »
C <sup>e</sup> Parisienne du Gaz. . . . .	1542 50	» »	» »	1555 »	12 50	» »
Canal de Suez. . . . .	345 »	» »	5 »	348 75	3 75	» »
Transatlantiques. . . . .	512 »	» »	» »	512 50	» »	» »
Emprunt italien 5 0/0. . . . .	51 50	» »	40 »	52 »	» »	50 »
Autrichiens. . . . .	350 »	» »	5 »	353 75	3 75	» »
Sud-Autrich.-Lombards. . . . .	385 »	5 »	» »	390 »	5 »	» »
Victor-Emmanuel. . . . .	84 »	» »	» »	83 »	» »	1 »
Romains. . . . .	61 »	2 »	» »	62 50	1 50	» »
Crédit Mobilier Espagnol. . . . .	350 »	3 75	» »	355 »	5 »	» »
Saragosse. . . . .	122 »	» »	8 »	130 »	8 »	» »
Séville-Xérès-Séville. . . . .	34 50	» »	50 »	34 50	» »	» »
Nord-Espagne. . . . .	102 »	» »	50 »	102 »	» »	» »
Compagnie immobilière. . . . .	425 »	5 »	» »	435 »	10 »	» »

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.

Nord. . . . .	308 75	» »	» »	308 50	» »	» »
Orléans. . . . .	303 »	» »	» »	302 75	» »	» »
Paris-Lyon-Méditerranée. . . . .	299 75	» »	» »	300 75	» »	» »
Ouest. . . . .	299 75	» »	» »	300 75	» »	» »
Midi. . . . .	299 75	» »	» »	299 50	» »	» »
Est. . . . .	301 50	» »	» »	302 »	» »	» »

Saumur, P. GODET, imprimeur.

Vu pour légalisation de la signature ci-contre. En mairie de Saumur, le

Certifié par l'imprimeur soussigné,